HEINRICH BOLL - TUNIS

FILIALE D'ASSOCIATION ETRANGERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mohamed Nadir FEKI

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie 71 Rue Alain Savary A 32 -1003 – Tunis

M.F: 901740 V A P 000

Tel: 71 806.058 - Fax: 71 808.426- Email: mohamed.nadir.feki@topnet.tn

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les Etats Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016

SOMMAIRE

I- RAPPORT

Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan.
- 2- Etat de résultat.
- 3- Etat de flux de trésorerie.
- 4- Notes aux états financiers.

Mohamed Nadir FEKI

Expert comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur le Directeur de l'association Heinrich Boll - Tunis

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association Heinrich Boll Tunis, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 2- La direction de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, aux lois et règlementations en vigueur et aux clauses statutaires de l'association. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également



l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître un total du bilan de D : 131.406, un excédent de l'exercice nul et une trésorerie positive de D : 5.822.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5- A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'association Heinrich Boll - Tunis arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes.

Tunis, le 21 Mars 2017

Mohamed Nadir FEKI

Expert comptable

71 Rue Alain Savary A 32 -1003 - Tunis

Mohamed Madir FERI
Expert Comptable
Zitouna Pelace - A11 - Montpleisis - Tunis
Tel: 71 908 988 - Fax: 71 908 977

HEINRICH BOLL - TUNIS

Filiale d'Association Etrangère

ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2016

Bilan
Etat de Résultat
Etat de Flux De Trésorerie
Notes aux Etats Financiers

Association Heinrich Boll - Tunis 5. Rue Jamel Abdennaceur - 1000 -Tunis

BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015		Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
ACTIFS				FONDS ASSOCIATIFS ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				FONDS ASSOCIATIFS			
<u>Actifs immobilisés</u>				Apports affectés à des immobilisations	6	62 851	57 177
Immobilisations incorporelles		3 451	3 451				
Moins: amortissements		(2531)	(1841)	Total des fonds associatifs avant résultat de l'exercice		62 851	57 177
	4	920	1 611	Excédent (déficit) de l'exercice			
Immobilisations corporelles		147 247	122 771	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS		62 851	57 177
Moins: amortissements		(100 317)	(82 205)				
	4	46 930	40 566	PASSIFS			
Immobilisations financières	2	15 000	15 000	PASSIFS COURANTS			
Total des actifs immobilisés		62 851	57 177	Heinrich Boll, apports reportés	10	56 302	264 217
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		62 851	57 177	Projets, dettes aux partenaires	#	3 125	37 958
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 060	181
Projets, créances sur les partenaires	9	38 365	46 799	Autres passifs courants	13	8 067	11 726
Autres actifs courants	7	24 368	20 875				
Liquidités et équivalents de liquidités	80	5 822	246 408	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		68 555	314 083
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		68 555	314 083	TOTAL DES PASSIFS		68 555	314 083
TOTAL DES ACTIFS		131 406	371 259	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS ET DES PASSIFS		131 406	371 259

Ė

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
		<u> 2010</u>	<u> 2010</u>
PRODUITS			
<u>Les revenus</u>			
Autres apports	14	1 874 258	1 624 895
Total des revenus		<u>1 874 258</u>	<u>1 624 895</u>
<u>Les gains</u>			
Quote part des subventions inscrite au résultat		21 265	19 510
Autres gains		2 624	95
Total des gains	15	<u>23 889</u>	<u>19 605</u>
TOTAL DES PRODUITS		1 898 147	1 644 500
CHARGES			
Les charges de l'activité courante			
Charges directes des projets	16	1 622 700	1 326 215
Charges de personnel	17	112 071	133 768
Dotations aux amortissements	18	21 110	19 510
Autres charges courantes	19	142 111	165 007
Total des charges de l'activité courante		1 897 992	1 644 500
Les pertes			
Autres pertes		155	-
Total des pertes		<u>155</u>	-
TOTAL DES CHARGES		1 898 147	1 644 500
EXCEDENT (DEFICIT) DE L'EXERCICE		•	•

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des autres apports	10	1 666 343
Décaissements des sommes versées aux partenaires des projets	20	(989 283)
Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	21	(801 797)
Décaissements des sommes versées au personnel	22	(115 849)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		(240 586)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	(26 939)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(26 939)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	10	26 939
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		26 939
Variation de trésorerie		(240 586)
Trésorerie au début de l'exercice	8	246 408
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8	5 822

LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de l'association

Heinrich Boll Stiftung - Tunis est une association étrangère implantée à Tunis en 2012 conformément au décret loi 2011-88 portant organisation des associations. Elle est la filiale de la fondation du même nom basée à Berlin en Allemagne. L'avis de constitution a été publié au journal officiel de la république tunisienne en date du 4 décembre 2012.

L'association œuvre à la promotion de la culture et des principes des droits de l'homme, des droits civils, de la protection de l'environnement et au développement des relations tuniso-allemande et des pays méditerranéens et du monde arabe.

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Elle est assujetti partiel à la TVA.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et présentés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment la norme comptable NCT 40 relative aux structures sportives privées. En effet, cette norme constitue un référenciel plus adapté aux spécificités de l'association découlant de sa vocation non lucrative.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives pour l'élaboration et la présentation des états financiers se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.3 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux adoptés par la fondation mère basée à Berlin. Les éléments immobilisés dont le coût est inférieur à l'équivalent en dinars de 400 € sont amortis sur une année.

3.4 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations constituent la quote part des fonds transférés par Heinrich boll - Berlin ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations.

Les apports finançant des biens amortissables sont rapportées, aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations financées, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les apports finançant des biens non amortissables (tels que les cautions au titre des loyers) sont maintenues au niveau des actifs nets, jusqu'à ce que leurs effets prennent fin.

3.5 Autres apports

Les autres apports sont les ressources octroyées gratuitement par Heinrich Böll - Berlin pour couvrir les charges inhérentes aux activités courantes de l'association. Elles sont rapportées au résultat de l'exercice à concurrence des charges engagées au cours du même exercice.

3.6 Heinrich Böll, apports reportés

Ce compte enregistre les opérations relatives aux ressources octroyées par Heinrich Böll - Berlin et affectées au financement de l'activité de l'association : frais de gestion, charges des projets et acquisition d'immobilisations.

Les transferts de fonds par Heinrich Böll - Berlin sont constatés, à leur encaissement, en tant que passifs au crédit du compte "Heinrich Böll, apports reportés". A la date de clôture, ce compte est débité par :

- * Le crédit du compte de produit "autres apports" et ce à concurrence des charges engagées au cours de l'exercice.
- * Le crédit du compte de fonds associatifs "apports affectés à des immobilisations" et ce à concurrence des fonds ayant servi au financement de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice.

Ainsi, au niveau des états financiers, ce compte est présenté parmi les passifs et représente les fonds reçus et non encore consommés.